

Informations de base

2021/2608(RPS)

RPS - Actes d'exécution

Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, d'acibenzolar-S-méthyle, de Bacillus subtilis, souche IAB/BS03, d'émamectine, de flonicamide, de flutolanil, de fosétyl, d'imazamox et d'oxathiapiproline présents dans ou sur certains produits

Subject

3.10.10 Alimentation, législation alimentaire
4.60.04.04 Sûreté alimentaire

Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0222/2021	26/04/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0133/2021	27/04/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	D063854/04	18/03/2021	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)414	18/08/2021	